

Commune : 37203
Rochecharbon

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

Cachet du rédacteur du document :



Numéro d'ordre du document d'arpentage : **1406 T**
Document vérifié et numéroté le
A
Par

Section : ZB
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 08/04/2009

CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : 16/06/2016..... effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par M géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A .TOURS..... , le 16/06/16.....

1 Pouvoir et 1 délibération du conseil municipal jointe

Document dressé par
Mickael ROUSSEAU.....
à .TOURS.....
Date 20/06/2016.....
Signature :

Dossier : 02127F04

(1) Payer les mentions inscrites. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan révisé par vote de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué un piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou instructeur révisé du cadastre, etc...)
(3) Présenter les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, mandat représentant qualité de l'assemblée départementale).

CERTIFIÉ LE

28 JUIN 2016

SAGETTE *Sagette*

b
21a86ca
Commune de ROCHECORBON

16
401

394
483

341

339

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702038-20160704-CM2016-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2016

Publication : 11/07/2016

400

54.52

3.75

18.06

482

395

a
58ca

Commune de ROCHECORBON

256

N